

**DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE**

**D-2015/503**  
**Cité des Civilisations du Vin. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le chantier de construction de la Cité du Vin a débuté en septembre 2013, les travaux de gros œuvre s'achèvent révélant l'image du bâtiment, les aménagements intérieurs s'accroissent avec l'arrivée sur chantier des éléments scénographiques.

Cette opération, attribuée en marchés séparés, se décompose comme suit :

- 24 lots pour la construction
- 4 lots pour la scénographie

Par délibérations successives, 26 marchés ont déjà été attribués pour un montant de 53 122 955,32HT.

La réalisation de la construction s'avère complexe et des ajustements techniques doivent être décidés afin de garantir une parfaite finition d'ouvrage toujours dans le respect des règles de sécurité et d'accessibilité.

Le coût des modifications qui vous sont proposées s'élève à 449 972,64 € HT.

Le montant total des avenants s'élève à 1 218 845,16 € HT soit 2,29 % des marchés attribués.

Le montant total cumulé de ces avenants est inclus dans le budget prévisionnel recalé de l'opération (81 M€ HT). Bien que s'agissant d'une opération difficile, l'impact financier a pu être limité par une recherche systématique d'optimisation générant des économies.

Aussi afin d'améliorer certaines fonctionnalités, en tenant compte des problèmes techniques rencontrés, il est proposé d'ajuster certaines prestations et les marchés suivants doivent être modifiés :

**Lot 1 – GROS ŒUVRE – CLOS - COUVERT****Marché n° 2013-237 – Entreprise GTM (mandataire)**

- Modification du salon de dégustation amateur côté régie
- Réalisation d'encoches pour passage de câbles dans la charpente au niveau des hublots au R + 2
- Réalisation de saignées pour reprises des réseaux pour adaptation au mobilier au RDC (cave à vin, plateforme oenotouristique)
- Reprise de maçonnerie au droit du joint de dilatation au RdC côté sanitaire restaurant
- Peinture sur l'enduit ITE
- Agrandissement des réservations en façade arrière RDC et R + 1
- Suppression de l'écoinçon sur la réservation de la porte devant le monte-charge MCO2
- Mise en place de grilles en forme de trapèze à façon local technique 3.1
- Moins value pour traitement des sous-faces de dalles des balcons R + 4 et R + 5.

	<b>Montant en € HT</b>	<b>%</b>
Montant initial du marché	28 216 921,41	
Avenant n° 1	Sans incidence financière	
Avenant n° 2	88 874,28	
Avenant n° 3	350 702,01	
Avenant n°4	Sans incidence financière	
Avenant n°5	20 103,02	
Montant du présent avenant n°6	<b>26 156,94</b>	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>28 702 757,66</b>	<b>1,72%</b>

**Lot 2 – FLUIDES****Marché n° 2013-393 – Entreprise HERVE THERMIQUE**

- Modifications des équipements de plomberie et ventilation aux RdC, R + 1, R + 6 et R + 7 suite au projet d'aménagement des cuisines
- Mise en place de trappes d'accès sur les gaines de ventilation pour leur futur nettoyage non prévues initialement
- Modifications des sanitaires du snack du RDC autour du joint de dilatation
- Modifications des sanitaires du restaurant du R + 7 : mise en place de cuvettes suspendues
- Reprise réseaux hydrauliques pour traitement d'air régie n°4 au R + 2

	<b>Montant en € HT</b>	<b>%</b>
Montant initial du marché	2 732 036,00	
Avenant 1	57 541,08	
Avenant 2	163 638,40	
Avenant 3	107 249,35	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>3 060 464,83</b>	<b>12.02</b>

**Lot 4 – ELECTRICITE****Marché n° 2013-394 – Entreprise INEO**

- Augmentation du nombre de points de câblage pour le bon fonctionnement du compagnon de visite
- Installation de matériels actifs constituant un coeur de réseau informatique
- Suppression de matériel actif au niveau de la GTB et de la billetterie
- Mise en place d'une Armoire Générale Basse Tension pour Mixener
- Asservissements complémentaires : châssis local PCS et porte salle modulable
- Alimentation en attente pour futur climatisation local déchets
- Alimentation des surpresseurs des escaliers E1 et E2
- Moins value distributeur de billet (DAB) ouverture par l'arrière
- Mise en place d'équipements (bloc secours, éclairage, tête incendie) dans le local DAB créé
- Moins value coffrets animation sur parvis
- Modification GTC : interrupteur présence technicien
- Mise en place d'une liaison fibres du serveur SR01 à la régie multimédia MU01
- Fixations du paratonnerre sur étanchéité, moins value câbles alu

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	3 988 270,00	
Avenant n°1	312 761,94	
Montant du présent avenant	<b>201 059,30</b>	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>4 502 091,24</b>	<b>12,88</b>

**Lot 6A – METALLERIE - SERRURERIE**  
**Marché n° 2013 - 409 – Entreprise LOISON**

- Modifications diverses : mise en place de grilles spécifiques dans les portes des locaux techniques du local butte, dans le local transfo public et dans le local technique R + 3
- Modification de la cloison acoustique du parcours permanent suite aux essais acoustiques
- Moins value concernant le degré coupe-feu des cloisons vitrées de la boutique CCV, du restaurant au RDC et de la salle modulable au R + 1

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	2 297 388,00	
Avenant n°1	24 755,68	
Avenant n°2	- 112 194,44	
Montant du présent avenant	<b>12 461,00</b>	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>2 222 410,24</b>	<b>-3,26</b>

**Lot 7A – DOUBLAGES - CLOISONS**  
**Marché n° 2014 - 171 – Entreprise NAVELLIER**

- Ajustements divers : reconstitution coupe-feu au RDC et R + 1 au droit des réseaux ; modification sanitaire forum R + 2
- Modification paroi derrière banque d'accueil
- Modification degré coupe-feu des impostes des cloisons vitrées au RdC entre hall et commerces
- Fermeture du local MC02 le long des arcs
- Création d'un local à l'arrière des distributeurs de billets.
- Impostes au dessus de la grille du local 3.1 et du châssis vitré au R + 8
- Recloisonnement sas R + 3 et local VDI

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	476 660,42	
Avenant n°1	39 266,35	
Montant du présent avenant	<b>23 274,21</b>	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>539 200,98</b>	<b>13,12</b>

**Lot 7B – FAUX-PLAFONDS TENDUS ISOLANTS**  
**Marché n° 2015 - 091 – Entreprise PLAFOND DECOR**

- Adaptations chantier tous niveaux

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	264 640,56	
Montant du présent avenant	- 1 622,27	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>263 018,29</b>	<b>-0,61</b>

**Lot 7C – PLAFONDS PLATRE**  
**Marché n° 2014 - 175 – Entreprise SEGONZAC**

- Modification système de diffusion d'air dans plénum de l'auditorium ;  
création d'un imposte plâtre dans le module M14 et de retours

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	558 331,05	
Avenant n°1	5 451,00	
Montant du présent avenant	<b>6 586,00</b>	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>570 368,05</b>	<b>2,16</b>

**Lot 8 – REVETEMENTS****Marché n° 2013-410 – Entreprise MINER**

- Mise en peinture supplémentaire en partie haute du module M09

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	1 867 176,53	
Avenant n°1	- 289 818,23	
Avenant n°2	2 901,15	
Montant du présent avenant	<b>4 735,62</b>	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>1 584 995,07</b>	<b>-15,11</b>

**Lot 9A – MENUISERIES BOIS****Marché n° 2014-174 – Entreprise RICHARD**

- Ajustements divers : création d'un guichet vitré au local PCS
- Création de deux châssis passe-plat pour la cuisine du R + 7, d'une porte CF1/2h pour le local distributeur de billets et d'une porte d'accès à la gaine technique autour du module 20 au R + 2

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	788 921,93	
Avenant n°1	17 722,33	
Montant du présent avenant	<b>21 053,35</b>	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>827 697,61</b>	<b>4,92</b>



**Lot 9B – AGENCEMENTS MENUISES****Marché n° 2014-176 – Entreprise DEL TEDESCO**

- Modification meuble salon de lecture suite à déplacement d'une porte

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	789 083,11	
Avenant n° 1	- 13 878,35	
Montant du présent avenant	<b>3 167,00</b>	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>778 371,76</b>	<b>-1,36</b>

**Lot 15 – AUDITORIUM SONORISATION ET TRADUCTION****Marché n°2013-398 – Entreprise DUSHOW**

- Afin d'homogénéiser les équipements de projection, remplacement du projecteur principal par du matériel de haute définition

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	143 787,00	
Montant du présent avenant	<b>25 721,30</b>	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>169 508,30</b>	<b>17,89</b>

**Lot 16 – AUDITORIUM MOBILIER**  
**Marché n° 2013-412 – Entreprise SIGNATURE F**

- Modification de la répartition du nombre de sièges fixes et démontables
- Ajout d'une numérotation et de plaques au dos pour les fauteuils

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	85 272,00	
Montant du présent avenant	8 560,20	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>93 832,20</b>	<b>10,04</b>

**Lot 17 – AMENAGEMENTS GENERAUX**  
**Marché n° 2014-354 – POTTEAU LABO (mandataire du groupement)**

- Mesures conservatoires : réalisation de suspentes pour le lot 12 Multimédias
- Mise en oeuvre de cartons blancs pour essais sur module M09
- Modification couleur tables des terroirs

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	3 800 932,64	
Avenant n°1	66 412,50	
Montant du présent avenant	16 112,00	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>3 883 457,14</b>	<b>2,17</b>

**Lot 18 – MATERIEL AUDIOVISUEL**  
**Marché n° 2014–355– VIDELIO IEC**

- Moins value matériel actif en régie (switchs adressables prévus dans le coeur de réseau du lot 04)

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	2 173 564,99	
Avenant n°1	- 26 683,26	
Montant du présent avenant	- 4 541,18	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>2 142 340,55</b>	<b>-1,44</b>

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 95, Article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/504**  
**Cité des Civilisations du Vin. Avenants aux marchés**  
**d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réalisation de la Cité des Civilisations du vin, la Ville de Bordeaux, Maître d'ouvrage, a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) à l'agence Magali Films (marché n°2012-382) pour la coordination des productions audiovisuelles et multimédias, et au groupement AC2R / ATELIER 16 (marché n°2014-276) pour l'équipement des cuisines et l'aménagement des espaces commerciaux, au terme d'une procédure adaptée.

En effet, sur les 10 000 m<sup>2</sup> de surface utile du bâtiment, plus du tiers est consacré à un parcours permanent qui présente près de 150 programmes audiovisuels et multimédia, et environ 1 500 m<sup>2</sup> sont réservés à des espaces commerciaux (restaurant panoramique, boutique de vin, bar à vin, boutique de produits dérivés...).

Pour tenir compte de certaines évolutions du projet, consécutives notamment à la décision de mettre en place un Compagnon de visite (CdV) et à la récente désignation du futur restaurateur exploitant, il est proposé d'ajuster les prestations de ces AMO, dont le périmètre d'intervention a été impacté, conformément aux détails suivants :

**Marché n° 2012-382 – Agence Magali Films**

- Assistance à la rédaction du marché du Compagnon de visite (CDV) pour la partie « contenu des applications » et suivi des interfaces avec les producteurs titulaires des lots de productions audiovisuelles et multimédias
- Assistance à la définition des programmes spécifiques du CDV et suivi de réalisation de ces programmes
- Assistance à la rédaction du marché d'iconographie
- Assistance à la rédaction du marché de traduction et analyse des offres

	Montant en euros HT	%
Montant initial du marché	199 960,00	
Montant du présent avenant	20 000,00	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>219 960,00</b>	<b>10%</b>

**Marché n° 2014-276 – Groupement AC2R / ATELIER 16**

- Réalisation d'études complémentaires liées à des modifications de programme à la demande du futur restaurateur exploitant

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	160 250,00	
Avenant n°1	8 000,00	
Montant du présent avenant	5 000,00	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>173 250,00</b>	<b>8,11%</b>

Le montant cumulé de ces avenants est inclus dans le budget prévisionnel recalé de l'opération (81,1 M€ HT), et n'a donc pas d'incidence sur le coût global de l'opération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 octobre 2015, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 95, Article 2313.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

**D-2015/505**  
**Cité des Civilisations du Vin. Productions audiovisuelles et multimédias. Avenants aux marchés 2014-370, 2015-062 et 2015-064**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le chantier de construction de la Cité du vin a débuté en septembre 2013 et avance dans un calendrier qui se resserre, les travaux de gros oeuvre s'achèvent, les aménagements intérieurs s'accroissent avec l'arrivée sur chantier des éléments scénographiques.

Sur les 10 000 m<sup>2</sup> de surface utile du bâtiment, plus du tiers est consacré à un parcours permanent qui totalise près de 150 programmes audiovisuels et multimédia.

La réalisation de ces productions, attribuées en marchés séparés, se décompose en 12 lots, dont l'estimation prévisionnelle s'établit à 4 027 706,00 € HT.

Par délibérations successives, 9 marchés ont déjà été attribués pour un montant de 3 347 135 € HT.

La réalisation des programmes du parcours permanent s'avère complexe, les dispositifs allant de l'animation simple au module interactif, en passant par des programmes sonores, des reportages, des films en format spécial, tous diffusés sur des supports variés.

Afin de garantir la qualité de l'ensemble scénographique du R+2, certains ajustements de prestations et marchés ont été nécessaires, conformément aux détails suivants :

**Lot PROD 2 – Module 20 « Art de vivre et convivialité »**

**Marché n° 2015-062 – Société Squint Opéra**

- Prestations supplémentaires pour la production du Module 20 : rémunération de 3 personnalités célèbres pour le tournage de 3 dialogues filmés, projetés sur des écrans LED verticaux jouxtant les 3 tables animées
- Reprise d'études et journée de tournage supplémentaire consécutive au désistement d'une célébrité et son remplacement par Hélène Darroze

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	280 420,00	
Montant du présent avenant	25 108,00	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>305 528,00</b>	<b>8,95%</b>

**Lot PROD 9 – Module 14 « Le banquet des gens illustres »**

**Marché n° 2015-066 – Société Les Films d'Ici**

- Prestations supplémentaires pour la production du Module 14 : rémunération de Pierre Arditi pour son interprétation du maître de cérémonie, rôle principal dans la mise en scène filmée d'un banquet réunissant 13 personnages historiques échangeant sur le thème du vin dans un décor virtuel

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	148 536,29	
Montant du présent avenant	14 217,07	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>162 753,36</b>	<b>9%</b>

**Lot PROD 6 – Module 7 « Portraits de vins »**

**Marché n° 2015-064 – Société Grand Angle productions**

- Travaux de modifications du dispositif pour évoluer vers des programmes sonores (initialement muets), nécessitant la reprise des chapitres, de la rédaction des textes et des enregistrements, afin d'améliorer la compréhension des animations et documentaires pour le grand public.

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	545 103,11	
Montant du présent avenant	32 100,00	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>577 203,11</b>	<b>5,89%</b>

Le montant cumulé de ces prestations complémentaires est inclus dans le budget prévisionnel recalé de l'opération (81,1 M€ HT), et n'a donc pas d'incidence sur le coût global de l'opération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 octobre 2015, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 95, Article 2313.

**ADOpte A LA MAJORITE**  
VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL



**M. GAUTE. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, si vous en êtes d'accord je vous propose de grouper la 504 et la 505 puisqu'elles sont relatives toutes les deux à des avenants se rapportant à la Cité des Civilisations du Vin :

Délibération 504, vous avez le détail dans la délibération :

Deux avenants aux marchés avec l'agence Magali Films et le Groupement AC2R / Atelier 16 pour respectivement des montants de 20.000 et 5.000 euros.

Délibération 505 :

Un avenant au marché avec la société Squint Opéra pour un montant de 25.108 euros. Vous avez également le détail aux termes de la délibération.

Un avenant au marché avec la société Les Films d'Ici, pour un montant de 14.217,07 euros.

Et un avenant au marché avec la société Grand Angle Productions pour un montant de 32.100 euros.

J'ajoute que le montant cumulé de ces prestations est inclus dans le budget prévisionnel recalé de l'opération à 80 millions et n'a donc pas d'incidence sur le coût global de l'opération.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

Mme BOUILHET

**MME BOUILHET. -**

Monsieur le Maire, chers collègues, notre intervention sera brève. Elle concernera donc les deux délibérations.

La Cité du Vin n'en finit pas de nous coûter cher. Vous nous présentez une nouvelle salve d'avenants pour ajuster à la hausse des budgets déjà pléthoriques de la Cité.

Sur ces deux décisions la rallonge se monte à presque 100.000 euros. Sur un budget supplémentaire de 30 millions d'euros il est vrai que cela se remarque un peu.

On apprécie en particulier dans la décision 505 la rémunération de 14.000 euros de M. Pierre Arditi pour sa prestation dans la mise en scène d'un banquet dans lequel il échange sur le thème du vin. Ce monsieur prend cher pour lever le coude.

Nous aimerions d'ailleurs savoir ce que pensent les élus PS de ce cachet, Pierre Arditi ne se cachant pas d'être engagé à gauche.

Quoi qu'il en soit nous voterons donc contre ces rallonges budgétaires.

**M. LE MAIRE. -**

M. GAUTE a déjà indiqué qu'on était dans l'enveloppe qui, certes, a été rajustée, mais qui ne sera pas désormais dépassée. Ce sont des ajustements déjà prévus dans la provision pour aléas.

On va faire un vote groupé. Qui vote contre ces deux délibérations ? Le Front National.

Pas d'abstentions ?

Merci.

**D-2015/506**

**Cité des Civilisations du Vin. Lot 20 : conception, fabrication d'objets 3D et facsimilés. Appel d'offres restreint. Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre la construction de la Cité des Civilisation des Vins un appel d'offres restreint relatif à la conception, fabrication d'objets 3D et facsimilés a été lancé sur la base d'un dossier de consultation. Ce lot comprend la conception et la réalisation des objets 3D et fac-similés qui seront exposés dans l'aménagement scénographique et complètent le parcours majoritairement interactif et immersif du parcours permanent présents au niveau 2 du bâtiment de la Cité des Civilisations du Vin.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société LA BELLE ATELIER dans les conditions suivantes :

- l'ensemble des solutions de base pour un montant de 37 942 euros HT (à l'exception de deux items) ainsi que l'option proposée par l'entreprise pour un montant de 9 990 euros H et les deux variantes suivantes :

2.2.2.1. a "Fac-similés de vaisselle en terre cuite et socle" - vase en forme de lion : estimé à 2 845 euros HT

2.2.2.3 : les reproductions en fac-similés de vases grecs - Mn-M10.3.1.1. : estimé à 7 717 euros HT

soit un montant total de 58 494 euros HT.

Le marché débute à la notification et prend fin à la remise des dossiers des ouvrages exécutés.

Le marché comprend des délais d'exécution partiels, qui sont définis dans le calendrier détaillé d'exécution élaboré par l'OPC (IM PROJECT).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 60 à 64 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique: 020 - article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/507**

**Cité des Civilisations du Vin. Lot 28 : Agencement, menuiserie des boutiques et cave à vin. Lot 30 : luminaire, lustre de la cave à vin.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre la construction de la Cité des Civilisation des Vins un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, la fabrication en atelier, le montage, la répartition et l'installation de mobiliers de commerce et des agencements pour la boutique et la cave à vin (10000 bouteilles) a été lancé sur la base d'un dossier de consultation décomposé en 2 lots : **lot 28 agencement, menuiserie des boutiques et cave à vin et lot 30 luminaire, lustre de la cave à vin.**

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 7 octobre 2015, a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

- **lot 28 agencement, menuiserie des boutiques et cave à vin : Société ART CONCEPT pour un montant de 544 690 euros € HT**
- **lot 30 luminaire, lustre de la cave à vin : Société SSI pour un montant de 41 984 euros € HT**

Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'à l'installation complète du matériel.

Les délais particuliers propres à chacun des lots sont précisés dans l'acte d'engagement. Ces délais partent à compter de la date de notification du marché.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique: 823 - article : 2312.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/508**

**Service de communications électroniques. Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les outils de mobilité participent à la modernisation des services de la Ville de Bordeaux et du Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux. A ce jour, près de 920 terminaux mobiles sont utilisés par les services municipaux.

L'évolution des technologies, l'adaptation permanente des offres commerciales, la maîtrise des dépenses sont autant d'éléments qui nécessitent une mise en concurrence régulière des opérateurs.

Par la délibération du Conseil Municipal du 24/02/2014 n°2014/150, vous avez autorisé la Ville de Bordeaux et le CCAS à constituer un groupement de commandes afin de recenser et d'agréger leurs besoins dans un seul cahier des charges.

C'est sur la base de ce dossier élaboré par la Direction Générale de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'information que la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert dont l'objet est la fourniture de services de communications électroniques mobiles ainsi que des terminaux afférents.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé, en premier, l'offre de la société ORANGE.

L'offre de la société précitée permet à la Ville de Bordeaux et au CCAS de bénéficier d'une baisse de tarif importante et d'un gain estimé de 40% sur les coûts de fonctionnement à périmètre du parc constant.

Chaque membre du groupement conclura un marché à bons de commandes sans montant minimum, ni montant maximum pour un an renouvelable une fois, selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

La durée de ce marché et son renouvellement ont été définis dans le cadre du schéma de mutualisation et de création des services communs, notamment au regard des dates et conditions de fin des marchés de télécommunication de Bordeaux Métropole et des communes qui mutualisent le numérique et les systèmes d'information, dont celui de la Ville de Bordeaux échu au 31/12/2015.

L'objectif est de lancer dès 2016 les marchés nécessaires au sein de Bordeaux Métropole afin de parvenir à une convergence des services mobiles pour début 2017 et des services de téléphonie fixe sur 2018.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivant rubrique 020 (Administration générale de la collectivité), article 6156, 6228, 6184, 2031,2051.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/509****Bibliothèque Saint-Michel. Mise en accessibilité du cadre bâti. Avenants aux marchés de travaux. Prolongation des délais. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en conformité de l'accessibilité du cadre bâti de la Bibliothèque Saint-Michel, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux le 29 avril 2015, par procédure adaptée pour un montant de 112 472,89 € HT.

Pour tenir compte de l'état existant du bâtiment, des adaptations ont dû être réalisées et les marchés concernés doivent être modifiés comme suit :

**Lot n°1 : DEMOLITION – GROS OEUVRE****Marché 2015-125 – Entreprise S.M.S.**

- Adaptation des sanitaires au RdC, modifications des cheminements des réseaux d'assainissement

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	11 950,00	
Montant du présent avenant	1 015,96	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>12 965,96</b>	<b>(+ 8,5)</b>

**Lot n° 4 : PLATERIE****Marché 2015-128 – Entreprise BLR**

- Reprise du doublage, de plafond plâtre y compris cloison suite à des travaux de reprise

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	7 061,00	
Montant du présent avenant	1 048,00	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>8 109,00</b>	<b>(+ 14,84)</b>

Le montant de ces ajustements porte le montant global de l'opération à 114 536,85 € HT.

De plus, ces aléas techniques impliquent une prolongation de délai de deux mois, non imputable à la maîtrise d'ouvrage, pour tous les marchés de travaux, et ne donnera pas lieu à une indemnité financière.

En conséquence, et après avis favorable de la Commission d'Appel d'offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324 – article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**D-2015/510****Conservatoire National de Bordeaux Salle Vitez. Mise en accessibilité du cadre bâti. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en conformité de l'accessibilité du cadre bâti du Conservatoire National de Bordeaux Salle Vitez, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux le 25 mars 2015, par procédure adaptée pour un montant de 485 559,28 € HT.

Pour tenir compte de l'état existant du bâtiment, des adaptations ont dû être réalisées et les marchés concernés doivent être modifiés comme suit :

**Lot n°1 : OUVRAGES PIERRE****Marché 2015-068 – Entreprise CAZENAVE**

- Remplacement de 15 ml de marches en pierre supplémentaires

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	47 961,91	
Montant du présent avenant	1 313,13	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>49 275,04</b>	<b>(+ 2,74)</b>

**Lot n° 2 : DEMOLITION/GROS ŒUVRE/MACONNERIE**  
**Marché 2015-069 – Entreprise MAB SUD OUEST**

Suite à un problème structurel lors de la démolition sur un sanitaire, un renforcement de structure pour la pérennité du bâtiment et des modifications en phase de préparation des travaux doivent être réalisés :

- Etude de structure par un bureau d'étude
- Mise en place d'une structure métallique
- Encoffrement de la structure métallique pour avoir un degré coupe feu 1h

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	53 167,24	
Montant du présent avenant	8 767,50	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>61 934,74</b>	<b>(+ 16,49)</b>

**Lot n° 7: PEINTURE**  
**Marché 2015-074 – Entreprise COREN**

- Mise en peinture du couloir d'accès au nouveau pôle danse

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	16 131,33	
Montant du présent avenant	419,22	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>16 550,55</b>	<b>(+ 2,60)</b>

**Lot n° 9: ELECTRICITE**  
**Marché 2015-076 – Entreprise FAUCHE**

- Remplacement du type d'éclairage prévu dans le marché par des éclairages LED
- Remplacement des sèche mains dans le sanitaire Vitez par un modèle différent
- Mise en place de deux luminaires encastrés downlight LED dans le couloir d'accès au nouveau pôle danse

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	18 445,00	
Montant du présent avenant	419,77	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>18 864,77</b>	<b>(+ 2,27)</b>

**Lot n° 10 : ASCENSEUR****Marché 2015-077 – Entreprise REGIONAL ASCENSEURS**

Afin de sécuriser l'accès au bâtiment hors des horaires d'ouverture, fourniture et installation d'un contacteur à clés permettant la mise "en et hors service" de l'ascenseur.

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	26 500,00	
Montant du présent avenant	620,00	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>27 120,00</b>	<b>( + 2,34)</b>

Le montant de ces ajustements porte le montant global des travaux à 497 098,90 € HT.

En conséquence, et après avis favorable de la Commission d'Appel d'offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324 – article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/511**  
**Grand Théâtre de Bordeaux. Mise en accessibilité**  
**handicapés sur édifice classé monument historique. Avenants**  
**aux marchés de travaux. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de mettre en oeuvre la mise en accessibilité handicapés sur un édifice classé monument historique du Grand-Théâtre, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux, en procédure adaptée, pour un montant de 409 346,16 € HT.

En cours de chantier, il a été convenu d'apporter des modifications au programme initial, aussi les marchés concernés doivent être modifiés comme suit :

**Lot 1: MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE**  
**Marché 2015-217– Entreprise CAZENAVE**

- Mise en œuvre d'un portique constitué d'une poutre métallique, d'un sommier béton et d'un poteau béton-armé afin de reprendre les charges du plancher des sanitaires modifiées et adaptées pour la création d'une rampe d'accessibilité handicapé.

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	62 720,11	
Montant du présent avenant	3 549,92	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>66 270,03</b>	<b>(+ 5,66)</b>

**Lot 2: MENUISERIE BOIS – CHARPENTE**  
**Marché 2015-218 – Entreprise ATELIERS FERIGNAC**

- Suite à la dépose du doublage du sas des sanitaires de la brasserie, il est apparu que la surface des menuiseries n'était pas destinée à être visible. Un principe de grand cadre rapporté doit être mis en œuvre modifiant et embellissant ainsi l'aspect des portes
- Création de marches et de contremarches cintrées en chêne afin de dissimuler une gaine de ventilation

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	68 909,94	
Montant du présent avenant	2 152,10	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>71 062,04</b>	<b>(+ 3,12)</b>

**Lot 4: PLATRERIE CARRELAGE -PEINTURE**  
**Marché 2015-219 – Entreprise BLR**

- Raccords de plinthes et de peinture décor de la loge d'axe après modification du plancher
- Reprises des dorures sur ornements
- Raccords des faux marbres et fausses pierres

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	127 580,00	
Montant du présent avenant	3 180,00	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>130 760,00</b>	<b>(+ 2,49)</b>

**Lot 5: ELECTRICITÉ****Marché 2015-220 – Entreprise GDF SUEZ**

- RdC\_Sanitaires de la brasserie : ajout d'une prise de courant encastrée + alimentation VMC + diffuseur sonore
- Déplacement du radiateur
- 1<sup>ère</sup> Galerie Sanitaires : déplacement du radiateur
- Dégagement loges latérales : déplacement d'une sirène SSI encastrée et d'une prise de courant

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	16 199,64	
Montant du présent avenant	1 092,28	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>17 291,92</b>	<b>(+ 6,74)</b>

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – compte 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/512**  
**Marché Victor Hugo. Requalification des locaux.**  
**Aménagement. Avenant au marché de contrôle technique**  
**M110450. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par marché n° M110450 en date du 30 novembre 2011 attribué en procédure adaptée, vous avez décidé de confier la mission de contrôle technique à l'entreprise SOCOTEC.

Les études complémentaires confiées au maître d'œuvre par délibération n° D-2015/263 du 1<sup>er</sup> juin 2015, nécessitent de confier au bureau de contrôle une mission supplémentaire sur les points suivants :

- réalisation de deux rapports initiaux complémentaires (phase APD et PRO)
- rapport sur notice de sécurité
- assistance à 3 réunions en phase étude
- un rapport consuel supplémentaire sur les installations électriques
- allongement de la durée des travaux de deux mois.

Le marché doit être modifié en conséquence :

**Marché n° M110450**  
**Entreprise SOCOTEC**

	Montant en € HT	%
Montant du marché initial	30 725,00	
Montant du présent avenant	4 525,00	
<b>Montant du nouveau marché</b>	<b>35 250,00</b>	<b>(+ 14,73)</b>



En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de contrôle technique, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/513**

**Marché Victor Hugo. Requalification des locaux.  
Aménagement. Approbation de l'avant projet définitif.  
Avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2012/109 du 05 mars 2012, vous avez décidé de confier la maîtrise d'œuvre pour la requalification des locaux du marché Victor Hugo aux architectes HESSAMFAR et VERONS (mandataires) associés aux Bureaux d'études TERRELL, ALTO ET EMACOUSTIC.

La part de l'enveloppe financière affectée initialement aux travaux au stade du concours était de 2 591 973,24 €HT-valeur mai 2011-.

Par délibération D-2015/263 du 1<sup>er</sup> juin 2015, vous avez autorisé la signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre, portant le forfait de rémunération à 462 659,00 € HT afin de revoir le contenu programmatique du projet permettant la conservation des rampes d'accès au parking Victor-Hugo.

Le Maître d'œuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Le montant des travaux, réévalué au stade de l'Avant projet Définitif, est de 2 434 850,00 € HT ramené à la valeur mai 2011, sans incidence sur la rémunération du maître d'œuvre.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière.
- approuver l'Avant Projet Définitif relatif à la requalification des locaux du Marché Victor-Hugo.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GAUTE. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération concerne l'approbation de l'avant projet définitif avec l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre se rapportant au marché Victor Hugo.

Le montant des travaux réévalué au stade de l'avant projet définitif est donc de 2.434.850 euros qui est ramené à la valeur de mai 2011 qui était, je le rappelle, de 2.591.973, 24 euros.

Il nous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer cet avenant,
- à approuver l'avant projet définitif, en rappelant que cet avant projet est sans incidence sur la rémunération du maître d'œuvre.

**M. LE MAIRE. -**

Y a-t-il des questions là-dessus ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

**D-2015/514**  
**Marché Public de Performance Energétique (MPPE) des installations techniques des bâtiments de la Ville de Bordeaux, de la Régie de l'Opéra et du CCAS**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des objectifs ambitieux en matière d'économies d'énergies, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de valorisation des énergies renouvelables et de récupération (ENR) dans son « mix » énergétique, un appel d'offres ouvert relatif à la performance énergétique (MPPE) a été lancé sur la base d'un dossier de consultation décomposé en 2 lots.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 7 octobre 2015, a décidé d'attribuer aux sociétés suivantes les marchés :

-lot III : Sites complexes (sites à forte technicité sauf piscine)

Société VINCI pour un montant de 2 773 125,60 euros T.T.C.

- Lot IV : Piscines

Société DALKIA pour un montant de 3 341 586 euros T.T.C.

Ce marché prend effet à partir de sa notification pour une durée de 6 ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 et 73.I du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, Budget de la Mairie de Bordeaux : fonds propres - Rubrique 020- articles 6156, 2313, 2056, 2170, Budget du CCAS : fonds propres - M14 - Budget principal du CCAS et CLIC - article6064 M22 - Budgets annexes MB-CL-PC-CAAF-LE-LH - article6064 et Budget de Régie de l'Opéra : fonds propres - Rubrique 311 - article 6156

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**D-2015/515**

**Fourniture de produits chimiques industriels pour l'entretien des bassins et fontaines. Marché 2012-143. Autorisation de signature de l'avenant n°1**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2012/123 du 5 mars 2012, la signature du marché a pour objet la fourniture de produits de nettoyage des voies et sols, de traitement des eaux de bassins et fontaines et de matériels divers - Lot n°2 : fourniture de produits chimiques industriels pour l'entretien des bassins et fontaines, avec la société AS DIFFUSION.

Ce marché est à bons de commande avec un montant minimum annuel de 2 000 € HT annuel et de 8 000 € HT annuel. Ce marché a été notifié le 28 mars 2012 pour 4 ans.

Les commandes opérées servent à la fois pour l'entretien des fontaines et bassins, mais également au miroir d'eau.

Or, cette année, pour faire face aux forts pics de chaleur de cet été, une quantité plus importante de produits a dû être mise en œuvre, et le montant maximum du marché va être bientôt atteint.

Aussi, pour aller jusqu'au terme du marché fixé au 28 mars 2016, il est nécessaire d'augmenter le montant maximum de 4 480 € HT, portant le montant maximum du marché pour la dernière année de reconduction (28/03/15 au 28/03/16) à 12 480 € HT (soit une augmentation de 14 %). Par ailleurs, il convient d'ajouter un nouveau produit au périmètre du marché : le sel sous forme de pastilles (utilisées pour l'entretien du miroir d'eau).

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis favorable de la commission d'appel d'offres, à signer l'avenant au marché n°2014-123 relatif à la fourniture de produits chimiques industriels pour l'entretien des bassins et fontaines.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, Rubrique 813 - article 6068.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**Fourniture de produits chimiques industriels pour l'entretien des bassins et fontaines**

**Marché n°2015-116**

**Avenant n°1**

## Entre les soussignés,

La Mairie de Bordeaux, représentée par son Maire, dont l'adresse est place Pey Berland, 33 077 Bordeaux cedex,

d'une part,

Et le titulaire ci-dessous désigné,

M. Alain WATZ, représentant la société AS DIFFUSION, dont le siège social est à POMAREZ (40 360) Zone artisanale 251 chemin du yout (BP 24) , inscrite au SIRET sous le n°47903296300023,

d'autre part

## Après avoir rappelé et exposé que :

**Procédure de passation** : appel d'offres ouvert

Suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, la société AS DIFFUSION a été désignée titulaire du marché n°2014-113 ayant pour la fourniture de produits chimiques industriels pour l'entretien des bassins et fontaines.

Ce marché a été notifié le 28 mars 2012, pour une durée d'un an, reconductible trois fois un an. Il est à bons de commande avec un montant minimum annuel de 2 000 € ht et maximum annuel de 8 000 € ht.

**Il est convenu ce qui suit :**

### **Article I. Objet de l'avenant**

---

Le présent avenant a pour objet :

- d'augmenter le montant maximum du marché pour la dernière période,
- d'ajouter un prix au bordereau des prix.

### **Article II. Augmentation du montant maximum du marché**

---

Le montant maximum du marché pour la dernière période du marché (du 28 mars 2015 au 28 mars 2016) est porté à 12 480 € ht.

### **Article III. Ajout d'un prix au bordereau des prix**

---

Est ajouté au bordereau des prix unitaires le prix suivant :

N°	DESIGNATION	CONDITIONNEMENT SOUHAITE	Prix Unitaire HT
3	Sels ^pastilles aqduxion	Sacs de 25 kg	10,95

### **Article IV. EFFET DE L'AVENANT**

---

Toutes les clauses du marché, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contradictoires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Fait en un original, à Bordeaux, le

Pour le titulaire	Le représentant du pouvoir adjudicateur
M. Watz	Jean-Michel GAUTÉ <b>Adjoint au Maire Délégué</b> <b>Pour les Marchés Public</b>



**D-2015/516**

**Fourniture de matériel de stockage et de récupération de produits chimiques. Appel d'offres ouvert. Signature des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de matériel de stockage et de récupération de produits chimiques a été lancé sur la base d'un dossier de consultation. Le marché porte sur la fourniture de produits absorbants en feuilles, boudins ou granulés permettant la récupération de fuite ou déversement accidentels de produits chimiques sur tous types de sols ou sur l'eau et la fourniture de bacs de rétention pour fûts ou bidons de produits chimiques avec les supports de fûts, accessoires, rayonnages ou armoires adaptés.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 7 octobre 2015, a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

Lot 1 : Produits absorbants  
- Société HALECO

Lot 2 a été déclaré infructueux.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, Budget de la Mairie de Bordeaux : fonds propres - Rubrique 823 - article 6068.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/517**

**Acquisition, maintenance et évolution des autocommutateurs de la Ville de Bordeaux et du CCAS. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction Générale de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DGINSI) a en charge l'évolution, la maintenance et la sécurité des architectures informatiques mais également de télécommunication de la Ville de Bordeaux et du CCAS.

Les infrastructures de télécommunication sont au nombre de 16 pour la Ville de Bordeaux et de 5 pour le CCAS.

En 2011, à la suite d'une consultation, la Société SPIE avait été retenue dans le cadre du marché 2011-M110262 arrivé à échéance afin assurer la fourniture et la maintenance des autocommutateurs de la Ville de Bordeaux et du CCAS.

La disponibilité et la continuité de service attendues du fonctionnement du système de télécommunication municipal et du CCAS nécessitent une organisation performante et rigoureuse de prévention des incidents et de dépannage de ces matériels. Pour répondre à ces exigences, il est fait appel à des prestataires spécialisés avec pour objectifs l'accroissement continu du service rendu et une réduction significative de l'indisponibilité de ces matériels stratégiques en cas de dysfonctionnement et ce dans le cadre d'objectifs qualité définis.

Par délibération n°2015/151 du 30 mars 2015 vous avez autorisé la Ville de Bordeaux à constituer un groupement de commandes avec le CCAS afin de globaliser les besoins communs dans un seul cahier des charges.

La Ville de bordeaux a lancé un appel d'offres ouvert dont l'objet est la fourniture de prestations de maintenance des autocommutateurs, leur évolution et la fourniture de nouveaux matériels pour la Ville de Bordeaux et le CCAS.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la société SPIE COMMUNICATIONS.

Le marché à bons de commandes sera conclu selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics sans minimum ni maximum sur une durée de un an renouvelable trois fois sans excéder 4 ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants rubrique 020 (Administration Générale de la collectivité), comptes 2183, 2051, 6156.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/518**

**Maintenance des matériels de lutte contre l'incendie.  
Avenant au marché 2015-045. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D- 2015-035 du 26 janvier 2015, un marché de maintenance préventive et curative (sans minimum et maximum) des matériels de lutte contre l'incendie situés dans les différents bâtiments de la Ville de Bordeaux, de la régie de l'Opéra et du CCAS a été confié à la société CHRONOFEU.

Le présent avenant a pour objectif d'inclure un prix nouveau au bordereau de prix afin d'assurer la maintenance des surpresseurs incendie et des réseaux hydrauliques associés.

La maintenance annuelle pour cette prestation est de 1 725,00 € HT par installation.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 33, article 6156.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/519**

**Maintenance des systèmes de sécurité incendie, des installations de désenfumage et de brumisation de la Ville de Bordeaux. Avenant au marché 2012-012. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D- 2011-779 du 19 décembre 2011 et D-2012-290 du 29 mai 2012, un marché de maintenance préventive et curative (sans minimum et maximum) des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI), des Equipements d'Alarme, de l'ensemble des asservissements, ainsi que tous les dispositifs concourant au désenfumage, asservis ou pas au SSI, des systèmes de brumisation et d'extinction automatique au gaz, de toute nature, situés dans les différents bâtiments de la Ville. Le budget annuel alloué à la maintenance préventive est de 111 719,64 € HT, le titulaire est la société SPIE.

Le présent avenant a pour objectif d'assurer la maintenance préventive et curative de matériels supplémentaires non encore identifiés dans le marché ou d'en retirer.

L'impact financier sur le montant des dépenses annuelles de maintenance préventive est évalué à 20 972,55 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant au marché précité, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 33, article 6156.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/520**

**Maintenance des installations hydrauliques. Avenant au marché 2015-051. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D- 2015-091 du 02 mars 2015, un marché de maintenance préventive et curative (sans minimum et maximum) des matériels des installations hydrauliques situés dans les différents bâtiments de la Ville de Bordeaux, de la régie de l'Opéra et du CCAS a été confié à la société LYONNAISE DES EAUX.

Le présent avenant a pour objectif d'assurer la maintenance préventive et curative de matériels supplémentaires non encore identifiés dans le bordereau des prix du marché ou d'en retirer.

Dans ce cas, il convient de mettre à jour et contractualiser ce document.

A titre indicatif, ces modifications portent le montant de la maintenance préventive annuelle de 26 007,27 € HT à 25 689.64 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 33, article 6156.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/521**

**Maintenance évolutive du progiciel des Services Techniques pour la maintenance du patrimoine de la Ville de Bordeaux**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les Services Techniques de la Mairie de BORDEAUX sont dotés du progiciel « Energies-Patrimoine » afin de gérer dans le cadre de leurs missions les opérations de gestion technique du patrimoine de la Ville telles que :

- Le suivi des consommations en fluides (eau, électricité et gaz) : relevés de compteurs, suivi de la facturation, analyse des consommations, gestion des contrats de combustible et de maintenance des installations de chauffage.
- La maintenance d'un référentiel des bâtiments (500 sites) et de leurs équipements techniques (carnet d'identité, carnet de santé)
- Le suivi des travaux sous traités aux entreprises (près de 2500 par an) : enregistrement de la demande, étude, demande de crédit auprès des directions gestionnaires, ordre de services aux entreprises, facturation, analyses croisées.
- La maintenance d'un référentiel de biens immobiliers (plus de 700 biens recensés) : Actes notariés, parcelles associées, copropriétés, occupants, suivis des pactes, contraintes diverses (servitudes, mitoyennetés).
- Le suivi des travaux en régie : enregistrement des appels téléphoniques, décomposition des demandes en bons de travaux (12 corps de métiers), suivi du temps passé, planification, gestion du stock (magasin bâtiment et magasin électrique), statistiques.
- La remontée automatique d'informations vers le logiciel de suivi des demandes en conseils d'école.

Utilisés par près de 200 agents, ce progiciel est édité et maintenu par la société idBAT.

Afin de garantir la pérennité de cette solution, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société idBAT, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché dont l'objet est la maintenance évolutive et corrective du progiciel, ainsi que, suivant les besoins, la fourniture de licences supplémentaires ou de prestations associées.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

Le montant annuel de la maintenance est estimé à 25.000 euros TTC.

A l'issue de cette procédure négociée et vu le rapport d'analyse, la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 7 octobre 2015 a décidé d'attribuer le marché à la société idBat.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 35-II-8° et 77 du code des marchés publics.

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 (administration générale), articles 2031, 2051, 2183, 611, 6156, 6184 et 617.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**D-2015/522**

**Maintenance des copieurs du Pôle Reprographie et logiciels associés. Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2011, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, la Société Canon a été retenue afin d'assurer la fourniture et la maintenance des copieurs de production nécessaires aux activités du pôle reprographie de la Ville de Bordeaux.

Les infrastructures de ce pôle sont composées de :

- 2 copieurs Noir et blanc Canon Vario Print 95
- 1 Copieur Couleur Canon IRA C9070S
- Et des solutions logicielles PRISMAaccess et PRISMAprepare permettant la préparation des travaux, la soumission et l'archivage.

A son échéance, la Ville de Bordeaux souhaite passer avec la société CANON, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est la maintenance des copieurs et de la suite logicielle Prisma.

A l'issue de cette procédure négociée et vu le rapport d'analyse, la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 7 octobre 2015 a décidé d'attribuer le marché à la société CANON.

Le marché sera conclu, sans montant minimum ni maximum pour une durée de un an, renouvelable 3 fois.

- Coût copie d'un copieur N&B incluant consommables et maintenance : 0,0035€HT
- Coût copie d'un copieur couleur incluant consommables et maintenance : N&B 0,0057€HT, couleur 0,039€HT
- Coût mensuel de la maintenance de la suite des logiciels Prisma : 397€HT

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 35-II-8° et 77 du code des marchés publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants rubrique 020, articles 6156, 611, 2183, 2051, 2031.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/523**

**Maintenance et évolution du logiciel de verbalisation électronique (IPV). Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2011, La Direction de la Police Municipale et de la Tranquillité Publique utilise le logiciel IPV distribué par la société Edicia pour assurer la gestion de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction en lien avec l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité de cette application, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société Edicia au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

la maintenance évolutive et corrective,  
la mise en place de nouveaux modules.

Ce marché à bons de commande sera conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Son montant annuel est estimé entre 25 000 euros TTC et 75 000 euros TTC.

A l'issue de cette procédure négociée et vu le rapport d'analyse, la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 7 octobre 2015 a décidé d'attribuer le marché à la société EDICIA.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 35-II-8° et 77 du code des marchés publics.

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 (administration générale), articles 2031, 2051, 2183, 6068, 6156, et 6184.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/524**

**Maintenance des solutions Aigle et ses modules et prestations associés. Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2011, la Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information de la Ville de Bordeaux dispose de deux solutions logicielles acquises et maintenues auprès de la société Business Geografic (BG) s'appuyant sur son moteur cartographique Aigle

Marché n°2011-M110313-00 notifié le 02/09/2011 ayant pour objet l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'une solution de Géo-Décisionnel ayant permis à la Ville d'acquérir une plateforme geo-décisionnelle, qui intègre la cartographie dans l'environnement décisionnel Business Object.

Marché n° 2012-395-00 notifié le 23/08/2012 ayant pour objet l'acquisition d'un générateur d'interfaces cartographiques pour les sites web grand public ayant permis à la Ville de s'équiper d'une plateforme de construction d'application cartographique web.

Les deux marchés précités n'ont pas été pas renouvelés au terme de leurs échéances annuelles prévues respectivement en septembre 2014 et août 2015.

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité des solutions logicielles ainsi que des applications qu'elles permettent de générer, il vous est proposé de conclure avec la société BUSINESS GEOGRAFIC, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence, conjoint et unique dont l'objet est :

la maintenance corrective et évolutive des différents modules de la solution Aigle™ ;  
l'acquisition de nouvelles licences ;  
la fourniture de nouveaux modules à intégrer ;  
les formations spécifiques aux évolutions du produit ;  
les prestations d'accompagnement au déploiement.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Il pourra être renouvelé trois fois par tacite reconduction.

Le montant annuel des dépenses de fonctionnement et d'investissement est estimé à 45.000 euros TTC.

A l'issue de cette procédure négociée et vu le rapport d'analyse, la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 7 octobre 2015 a décidé d'attribuer le marché à la société Business Geografic

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 35-II-8° et 77 du code des marchés publics.

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 (administration générale), articles 6156, 6228, 6184, 2031,2051.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/525**

**Collecte, Transport et Valorisation des déchets de ferrailles collectés par les différents centres de propreté de la Ville de Bordeaux. Appel d'offres ouvert. Signature du marché.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'améliorer sensiblement le tri des déchets collectés quotidiennement dans la ville de Bordeaux par les agents municipaux et d'optimiser le suivi, le traitement, le recyclage et la valorisation des déchets dans des centres agréés, un appel d'offres ouvert relatif à la collecte, le transport et la valorisation des déchets de ferrailles collectés par les différents centres de propreté de la ville de Bordeaux a été lancé sur la base d'un dossier de consultation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 7 octobre 2015, a décidé d'attribuer le marché à la société AFM RECYCLAGE.

Le marché à bons de commande sans minimum, ni maximum est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, Budget de la Mairie de Bordeaux : fonds propres - Rubrique 91 – article 611.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/526**

**Constitution d'un groupement de commandes Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale. Signature d'une convention. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme l'autorise l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux proposent la constitution d'un groupement de commandes dans l'objectif de souscrire un marché public.

Les groupements permettent de coordonner et de regrouper les achats pour réaliser des économies d'échelle, en obtenant des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises.

Dans le cadre de leur politique de rationalisation et d'optimisation des moyens, les collectivités susvisées lancent le projet de la passation des marchés ayant pour objet la maintenance et l'évolution du progiciel de gestion des demandes E-care, nécessaire au fonctionnement des services de chaque membre du groupement de commandes.

Une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement, celle-ci définit les modalités de fonctionnement du groupement (désignation du coordonnateur, définition des missions, modalités de leur adhésion). Il importe de préciser que la mise en concurrence au nom du groupement sera réalisée, par la Ville en qualité de coordonnateur, après recensement et agrégation des besoins dans un seul cahier des charges mais qu'il appartiendra à chaque membre d'exécuter son propre marché.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**CONVENTION  
PORTANT CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE BORDEAUX**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

- **la Ville de BORDEAUX**, représentée par son maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du .....,  
d'une part ;

**ET :**

- **le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BORDEAUX**, représenté par son président en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du .....,  
d'autre part ;

**IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et de préciser les modalités de son fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

**ARTICLE 2- Membres du groupement**

Les membres du groupement de commandes sont :

- la Ville de BORDEAUX,
- le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BORDEAUX.

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est **la Ville de BORDEAUX**.

**ARTICLE 3 – Périmètre fonctionnel**

Les prestations concernées par le groupement de commandes sont **la maintenance et l'évolution du progiciel de gestion des demandes E-care pour la Ville et le CCAS de Bordeaux**.

## **ARTICLE 4 – Règles applicables**

Le groupement de commandes est soumis au respect des règles applicables aux collectivités territoriales et plus particulièrement au code des marchés publics.

## **ARTICLE 5- Adhésion au groupement de commandes**

La signature de la présente convention constitutive emporte adhésion de chaque membre désigné à l'article 2 ci-avant au groupement de commandes.

Cette adhésion doit faire l'objet **d'une autorisation préalable des assemblées délibérantes de chacun des membres du groupement.**

Les délibérations des assemblées délibérantes dûment transmises au préalable au représentant de l'Etat sont notifiées au coordonnateur.

Il appartient au coordonnateur de transmettre au représentant de l'Etat la convention constitutive dûment signée par chaque membre et ensuite de la notifier à chacun des membres.

## **ARTICLE 6- Durée du groupement de commandes**

La présente convention constitutive entre en vigueur à la date d'acquisition de son caractère exécutoire.

Le groupement de commandes a une durée limitée à la durée nécessaire à la réalisation de son objet, soit au terme de la durée du dernier des marchés passés.

## **ARTICLE 7- Modalités organisationnelles de fonctionnement du groupement de commandes**

### **7-1 Coordonnateur du groupement de commandes**

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est **la Ville de BORDEAUX.**

Le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX donne ainsi mandat au coordonnateur pour organiser la procédure de passation des marchés publics nécessaires à la réalisation des prestations définies ci-avant à l'article 3, signer et notifier lesdits marchés.

### **7-2 Missions du coordonnateur**

Le coordonnateur du groupement de commandes est chargé, dans le respect des dispositions du code des marchés publics, des missions suivantes :

**► au plan de la préparation des marchés publics :**



- assistance de chacun des membres du groupement de commandes dans la définition des besoins,
- élaboration du Dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins déterminés par chacun des membres du groupement ;
- choix de la procédure de passation des marchés conformément aux dispositions du code des marchés publics.

► **au plan de la passation des marchés publics :**

- organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, notamment :
  - réalisation des opérations de publicité de la procédure de passation (AAPC),
  - réception des offres,
  - information des candidats durant la période de publicité,
  - secrétariat de la Commission d'appel d'offres,
  - information des candidats retenus et des candidats évincés (article 80 du CMP),
  - rédaction du rapport de présentation prévu à l'article 79 du code des marchés publics,
  - **signature des marchés publics,**
  - transmission au représentant de l'Etat,
  - notification des marchés aux titulaires,
  - publication des avis d'attribution, le cas échéant.

► **au plan de l'exécution :**

- conseil juridique et technique dans l'exécution du marché public
- signature des avenants
- transmission au représentant de l'Etat le cas échéant,
- notification des avenants aux titulaires

► **au plan des actions en justice :**

Le coordonnateur du groupement de commandes reçoit mandat des membres du groupement de commandes pour ester en justice, aussi bien en tant que défendeur que demandeur, dans le cadre strict de sa mission limitée à la passation des marchés. Il informe chaque membre du groupement de commandes sur sa démarche et son évolution.

Toute action relative à l'exécution des marchés publics reste de la compétence de chacun des membres du groupement de commandes.

### **7-3 Commission d'appel d'offres**

Conformément aux dispositions de l'article 8-VII du code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur. Elle fonctionne selon les modalités prévues par le code des marchés publics.

## **ARTICLE 8 – Engagement des membres du groupement de commandes**

### **8-1 Définition des besoins**

Chaque membre du groupement de commandes détermine la nature et l'étendue de ses besoins à satisfaire.

Chaque membre s'engage sur le marché à hauteur de ses attentes exprimées clairement et préalablement lors de la définition des besoins.

### **8-2 Exécution du marché**

Chaque membre est chargé en ce qui le concerne de la bonne exécution du marché et ce dans le cadre des dispositions définies dans le marché.

Chaque membre s'engage à signaler au coordonnateur toute modification nécessaire au marché, tout problème dans l'exécution du marché et à lui communiquer toutes informations ou pièces relatives aux litiges et contentieux formés au titre de l'exécution du marché.

## **ARTICLE 9- Participation financière**

Le coordonnateur assure les missions définies ci-avant à l'article 7 à titre gracieux et prend en charge les frais de gestion liés au fonctionnement du groupement de commandes ainsi que les frais liés à la publicité.

## **ARTICLE 10- Modification de la convention constitutive**

Toute modification de la présente convention est approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement de commandes.

Elle fait l'objet d'un avenant adopté par délibération concordante des assemblées délibérantes des membres du groupement de commandes.

## **ARTICLE 11- Retrait**

Chaque membre du groupement de commandes peut se retirer. Le retrait est constaté par une décision de l'assemblée délibérante compétente et est notifiée au coordonnateur.

Le membre du groupement de commandes qui se retire, demeure tenu par les engagements pris dans le cadre du marché conclu en son nom et pour son compte.

**ARTICLE 12- Litiges relatifs à la présente convention**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal administratif de BORDEAUX.

Les parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

A BORDEAUX, le .....

Pour la Ville de BORDEAUX,  
Le Maire  
Alain JUPPE

Pour le CCAS de BORDEAUX,  
Le Président

**CONVENTION  
PORTANT CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE BORDEAUX**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

- **la Ville de BORDEAUX**, représentée par son maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du .....,  
d'une part ;

**ET :**

- **le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BORDEAUX**, représenté par son président en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du .....,  
d'autre part ;

**IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et de préciser les modalités de son fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

**ARTICLE 2- Membres du groupement**

Les membres du groupement de commandes sont :

- la Ville de BORDEAUX,
- le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BORDEAUX.

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est **la Ville de BORDEAUX**.

**ARTICLE 3 – Périmètre fonctionnel**

Les prestations concernées par le groupement de commandes sont **la maintenance et évolution du logiciel de gestion de la dette financière, analyse et simulation Windett pour la Ville et le CCAS de Bordeaux**.

#### **ARTICLE 4 – Règles applicables**

Le groupement de commandes est soumis au respect des règles applicables aux collectivités territoriales et plus particulièrement au code des marchés publics.

#### **ARTICLE 5- Adhésion au groupement de commandes**

La signature de la présente convention constitutive emporte adhésion de chaque membre désigné à l'article 2 ci-avant au groupement de commandes.

Cette adhésion doit faire l'objet **d'une autorisation préalable des assemblées délibérantes de chacun des membres du groupement.**

Les délibérations des assemblées délibérantes dûment transmises au préalable au représentant de l'Etat sont notifiées au coordonnateur.

Il appartient au coordonnateur de transmettre au représentant de l'Etat la convention constitutive dûment signée par chaque membre et ensuite de la notifier à chacun des membres.

#### **ARTICLE 6- Durée du groupement de commandes**

La présente convention constitutive entre en vigueur à la date d'acquisition de son caractère exécutoire.

Le groupement de commandes a une durée limitée à la durée nécessaire à la réalisation de son objet, soit au terme de la durée du dernier des marchés passés.

#### **ARTICLE 7- Modalités organisationnelles de fonctionnement du groupement de commandes**

##### **7-1 Coordonnateur du groupement de commandes**

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est **la Ville de BORDEAUX.**

Le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX donne ainsi mandat au coordonnateur pour organiser la procédure de passation des marchés publics nécessaires à la réalisation des prestations définies ci-avant à l'article 3, signer et notifier lesdits marchés.

##### **7-2 Missions du coordonnateur**

Le coordonnateur du groupement de commandes est chargé, dans le respect des dispositions du code des marchés publics, des missions suivantes :

► **au plan de la préparation des marchés publics :**

- assistance de chacun des membres du groupement de commandes dans la définition des besoins,
- élaboration du Dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins déterminés par chacun des membres du groupement ;
- choix de la procédure de passation des marchés conformément aux dispositions du code des marchés publics.

► **au plan de la passation des marchés publics :**

- organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, notamment :
  - réalisation des opérations de publicité de la procédure de passation (AAPC),
  - réception des offres,
  - information des candidats durant la période de publicité,
  - secrétariat de la Commission d'appel d'offres,
  - information des candidats retenus et des candidats évincés (article 80 du CMP),
  - rédaction du rapport de présentation prévu à l'article 79 du code des marchés publics,
  - **signature des marchés publics,**
  - transmission au représentant de l'Etat,
  - notification des marchés aux titulaires,
  - publication des avis d'attribution, le cas échéant.

► **au plan de l'exécution :**

- conseil juridique et technique dans l'exécution du marché public
- signature des avenants
- transmission au représentant de l'Etat le cas échéant,
- notification des avenants aux titulaires

► **au plan des actions en justice :**

Le coordonnateur du groupement de commandes reçoit mandat des membres du groupement de commandes pour ester en justice, aussi bien en tant que défendeur que demandeur, dans le cadre strict de sa mission limitée à la passation des marchés. Il informe chaque membre du groupement de commandes sur sa démarche et son évolution.

Toute action relative à l'exécution des marchés publics reste de la compétence de chacun des membres du groupement de commandes.

### **7-3 Commission d'appel d'offres**

Conformément aux dispositions de l'article 8-VII du code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur. Elle fonctionne selon les modalités prévues par le code des marchés publics.

## **ARTICLE 8 – Engagement des membres du groupement de commandes**

### **8-1 Définition des besoins**

Chaque membre du groupement de commandes détermine la nature et l'étendue de ses besoins à satisfaire.

Chaque membre s'engage sur le marché à hauteur de ses attentes exprimées clairement et préalablement lors de la définition des besoins.

### **8-2 Exécution du marché**

Chaque membre est chargé en ce qui le concerne de la bonne exécution du marché et ce dans le cadre des dispositions définies dans le marché.

Chaque membre s'engage à signaler au coordonnateur toute modification nécessaire au marché, tout problème dans l'exécution du marché et à lui communiquer toutes informations ou pièces relatives aux litiges et contentieux formés au titre de l'exécution du marché.

## **ARTICLE 9- Participation financière**

Le coordonnateur assure les missions définies ci-avant à l'article 7 à titre gracieux et prend en charge les frais de gestion liés au fonctionnement du groupement de commandes ainsi que les frais liés à la publicité.

## **ARTICLE 10- Modification de la convention constitutive**

Toute modification de la présente convention est approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement de commandes.

Elle fait l'objet d'un avenant adopté par délibération concordante des assemblées délibérantes des membres du groupement de commandes.

## **ARTICLE 11- Retrait**

Chaque membre du groupement de commandes peut se retirer. Le retrait est constaté par une décision de l'assemblée délibérante compétente et est notifiée au coordonnateur.

Le membre du groupement de commandes qui se retire, demeure tenu par les engagements pris dans le cadre du marché conclu en son nom et pour son compte.

**ARTICLE 12- Litiges relatifs à la présente convention**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal administratif de BORDEAUX.

Les parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

A BORDEAUX, le .....

Pour la Ville de BORDEAUX,  
Le Maire  
Alain JUPPE

Pour le CCAS de BORDEAUX,  
Le Président



**D-2015/527**  
**Palais des Sports. Réhabilitation. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2013/697 du 18 novembre 2013, D-2015/41 du 26 janvier 2015 et D-2015/209 du 27 avril 2015, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et les avenants pour la réhabilitation du Palais des Sports pour un montant total de 4 770 577,26 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, certains ajustements sont nécessaires en raison des aléas techniques rencontrés sur le chantier.

Les marchés de travaux concernés par ces modifications doivent être adaptés en conséquence :

**Lot n° 03 – SERRURERIE**

**Marché n° 2013/437 - Entreprise SOBLACO**

- la suppression de l'accès direct au parking depuis le sous-sol du palais des sports entraîne la suppression des portes pleines
- suppression des mains courantes dans les cheminements des gradins
- pour permettre une meilleure visibilité de l'aire de jeu, les lisses métalliques au dessus des murets des gradins ont été remplacées par un habillage en médium
- suppression de la lisse située sur la galerie technique en partie haute

	Montant en € HT	% variation
Montant initial du marché	458 240,00	
Montant du présent avenant	- 1 100,00	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>457 140,00</b>	- 0,24 %

**Lot n° 04 – MENUISERIE INTERIEURE****Marché n° 2013/438 - Entreprise BATTUT**

- modification du sens des huisseries des BP 15/47/84
- remplacement des trappes de visite en bois par des trappes PLP Knauf
- modification des panneaux en médium perforés au droit des bouches de ventilation
- réalisation des plans vasques initialement à la charge de la société MAESTRO
- suppression d'une porte et de 2 placards suite à la modification d'aménagement des locaux traiteurs

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	306 843,20	
Montant du présent avenant	6 680,78	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>313 523,98</b>	<b>+ 2,18 %</b>

**Lot n° 05 – PLATRERIE - FAUX PLAFOND****Marché n° 2013/439 - Entreprise NAVELLIER**

- suppression des faux plafond en résille métallique dans la circulation nord des vestiaires
- réalisation de doublages supplémentaires pour habillage des réseaux
- réalisation d'une cloison en plâtre à la place d'une cloison en maçonnerie à la charge de Maestro file 7 dans la circulation des joueurs
- prolongement des gaines en promat à la demande du bureau de contrôle

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	118 472,73	
Montant de l'avenant n°1	16 543,75	
Montant du présent avenant	9 456,97	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>144 473,45</b>	<b>+ 21,95 %</b>

**Lot n° 07 – CARRELAGE-FAIENCE-SOL SOUPLE**  
**Marché n° 2013/440 - Entreprise PLAMURSOL**

- fourniture et pose de 2 trappes de sol
- remplacement des plinthes dans les douches par de la faïence murale
- fourniture et pose de faïence murale dans le local traiteur

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	69 253,69	
Montant de l'avenant n°1	1 870,20	
Montant du présent avenant	2 453,72	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>73 577,61</b>	<b>+ 6,24 %</b>

**Lot n° 08 – PARQUET SPORTIF**  
**Marché n° 2013/441 - Entreprise ATLANTIC PARQUET**

- réalisation de 7 trapons supplémentaires
- suppression des plinthes périphériques de la salle

	Montant en € HT	% variation
Montant initial du marché	107 958,51	
Montant du présent avenant	- 2 000,00	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>105 958,51</b>	<b>- 1,85 %</b>

**Lot n° 09 – peinture - revêtement muraux**  
**Marché n° 2013/442 - Entreprise SOPREA**

- mise en place d'une protection sous les poutres de la coursive Est du fait de la faible hauteur de passage libre
- reprise du mur dans le club house suite au dégât des eaux
- mise en peinture de la circulation sud

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	221 340,44	
Montant de l'avenant n°1	27 825,40	
Montant du présent avenant	9 105,32	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>258 271,16</b>	<b>+ 16,69 %</b>

**Lot n° 10 – mobilier des tribunes et équipements sportifs**  
**Marché n° 2013/443 - Entreprise SPORT FRANCE**

- suppression de la dépose des sièges existants
- remplacement des tables de presse par 6 pupitres et 2 tables commentateurs

	Montant en € HT	% variation
Montant initial du marché	134 084,10	
Montant du présent avenant	- 44 316,45	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>89 767,65</b>	<b>- 33,05 %</b>

**Lot n° 12 – ELECTRICITE – COURANT FORT ET FAIBLE**  
**Marché n° 2013/445 - Entreprise PASTORINO**

- adaptation et complément des équipements de sécurité incendie. Les commandes de signalisation, coffrets de réarmements et le câblage associé à ces équipements, n'ont pas été prévus dans le cadre du projet mais sont nécessaires pour respecter la réglementation incendie
- modification des luminaires dans les coursives, circulation sud et locaux techniques
- suppression du système d'affichage de l'heure

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	300 000,00	
Montant de l'avenant n°1	1 280,00	
Montant du présent avenant	27 069,69	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>328 349,69</b>	<b>+ 9,45 %</b>

**Lot n° 13 – chauffage / climatisation / ventilation / plomberie -  
Marché n° 2013/446 - Entreprise SERCLIM**

- suppression de 3 radiateurs dans la coursive nord
- reprise des escaliers dans les couloirs zone nord
- dépose des panneaux OSB en façade
- coulage d'une dalle béton à l'entrée de l'aire de jeu
- reprise du muret de soubassement de l'escalier file 12/13
- reprise des épaufrures dans le plafond des sanitaires
- suppression du flochage dans les locaux techniques
- suppression réalisation des marches des passerelles

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	830 800,94	
Montant de l'avenant n°1	- 67 099,06	
Montant de l'avenant n°2	338 142,96	
Montant du présent avenant	- 7 352,03	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>1 094 492,81</b>	<b>+ 31,74 %</b>

Le montant de ces ajustements porte le montant global de l'opération à 4 770 575,26 € HT.

En conséquence, et comme suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/528**

**Transfert à Bordeaux Métropole du marché « Maintenance et évolution du progiciel PLEIADES pour la gestion de ressources humaines » et des droits d'usage afférents.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du schéma de mutualisation métropolitain adopté par délibération n°2015-59 en date du 2 mars 2015, la Ville de Bordeaux s'est engagée dans le premier cycle de mutualisation, en indiquant les fonctions qu'elle souhaitait voir intégrer dans les services communs de la Métropole dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Des marchés répondant à des besoins de prestations en matière de fournitures, services et travaux sont nécessaires pour la création des services communs de janvier 2016 et pour assurer leur bon fonctionnement.

Afin de préparer et de mettre en œuvre la mutualisation de la fonction « ressources humaines », puis de gérer les services communs, les outils de gestion des ressources humaines doivent être transférés de la Ville à la Métropole ; ainsi le marché « Maintenance et évolution du progiciel PLEIADES pour la gestion de ressources humaines » contracté par la Ville de Bordeaux et les droits d'usage afférents doivent être transférés à la Métropole.

Le transfert du marché dans sa totalité entraîne la substitution de la Métropole à la commune dans les droits et obligations nés du contrat.

Le marché fera l'objet d'un avenant de transfert après établissement d'un bilan de sa situation précisant les sommes déjà payées par la commune et attestées par son payeur.

L'avenant constatera l'accord de trois parties, la Ville de Bordeaux qui transfère en totalité le marché, Bordeaux Métropole qui accepte le transfert et le titulaire du marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil Municipal de Bordeaux,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-39-1 et L5211-4-3,

**VU** le code des marchés publics, et notamment son article 20,

**VU** la délibération n°2015/59 du Conseil Municipal en date du 2 mars 2015 adoptant le schéma de mutualisation métropolitain,

**VU** la délibération du Conseil de Métropole n°2015/0227 du 29 mai 2015,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la conclusion de l'avenant de transfert du marché « Maintenance et évolution du progiciel PLEIADES pour la gestion de ressources humaines » par la Ville de Bordeaux à la Métropole est rendue nécessaire au fonctionnement des services mutualisés,

**DECIDE**

**Article 1 :** Le transfert, de la Ville de Bordeaux à la Métropole, du marché « Maintenance et évolution du progiciel PLEIADES pour la gestion de ressources humaines » et des droits d'usage progiciels afférents, est autorisé dans sa totalité.

**Article 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant n°1 de transfert du marché n°2013-452 « Maintenance et évolution du progiciel PLEIADES pour la gestion de ressources humaines » entre la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole

**ADOpte A L'UNANIMITE**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES EXE10

### AVENANT N° ..... 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(REPRENDRE LE CONTENU DE LA MENTION FIGURANT DANS LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ PUBLIC OU DE L'ACCORD-CADRE.)

**BORDEAUX METROPOLE**  
Esplanade Charles de Gaulle  
33076 Bordeaux cedex

En lieu et place de :

**VILLE DE BORDEAUX**  
Hôtel de Ville  
33 077 BORDEAUX cedex

#### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**SOPRA HR SOFTWARE**  
ZAE Les Glaisins  
74 940 ANNECY LE VIEUX  
[stephane.papin@sopragroup.com](mailto:stephane.papin@sopragroup.com)  
N° : 01 47 44 12 12  
Télécopie : 01 47 44 14 91  
Numéro SIRET : 519 319 651 00013  
Code APE : 5829A

#### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Maintenance et évolution du progiciel PLEIADES pour la gestion de ressources humaines

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 05 novembre 2013
- Durée d'exécution du marché public : 4 ans à compter de la notification du marché
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : marché à bons de commande sans minimum ni maximum
  - Taux de la TVA : .....
  - Montant HT : .....

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.



- Montant TTC : .....

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Précisez les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

1. Le présent avenant a pour objet le transfert **du marché n°2013-452 « Maintenance et évolution du progiciel PLEIADES pour la gestion de ressources humaines » de la Ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole** dans le cadre de la mutualisation de leurs services au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cet avenant entraîne le transfert des droits et obligations relevant du pouvoir adjudicateur partie au contrat à Bordeaux Métropole.

### 2. Les clauses contractuelles sont ainsi modifiées :

#### Acte d'engagement

Personne publique contractante  
BORDEAUX METROPOLE

#### Imputation budgétaire

Chapitre : 20, Article 2031, Collectivité : Bordeaux Métropole  
Chapitre : 20, Article 205, Collectivité : Bordeaux Métropole  
Chapitre : 21, Article 2183, Collectivité : Bordeaux Métropole  
Chapitre : 23, Article 232, Collectivité : Bordeaux Métropole  
Chapitre : 011, Article 611, Collectivité : Bordeaux Métropole  
Chapitre : 011, Article 617, Collectivité : Bordeaux Métropole  
Chapitre : 011, Article 6156, Collectivité : Bordeaux Métropole  
Chapitre : 011, Article 6184, Collectivité : Bordeaux Métropole  
Chapitre : 011, Article 6188, Collectivité : Bordeaux Métropole

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :  
Monsieur le Président de Bordeaux Métropole

Ordonnateur :  
Monsieur le Président de Bordeaux Métropole

Comptable public assignataire des paiements :  
Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques, Recette des Finances de Bordeaux Métropole

#### Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)

Les termes « Ville de Bordeaux, Mairie de Bordeaux ou la ville » indiqués dans le C.C.P. sont remplacés par Bordeaux Métropole. De la même manière, le terme « DGINSI » est remplacé par « DGNSI ».

Le titulaire s'engage au respect des directives sécurité conformément à la Charte de bon usage en vigueur à la Ville de Bordeaux, charte annexée au marché **n°2013-452** « Maintenance et évolution du progiciel PLEIADES pour la gestion de ressources humaines ».

#### Article VIII.D.1 Facturation et contrôle du C.C.P.

Le paiement se fera semestriellement à terme à échoir, au vu d'une facture en un original et 3 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le numéro du compte bancaire ou postal ;
- le numéro du marché ;
- le numéro du bon d'engagement ;
- la date d'exécution des prestations ;
- la nature des prestations exécutées ;
- la désignation de l'organisme débiteur

- La décomposition des prix forfaitaires
- lorsqu'un paiement est prévu à l'issue de certaines étapes de l'exécution du marché, le montant correspondant à la période en cause;
- le montant des prestations admises, établi conformément aux stipulations du marché, hors TVA
- le taux et le montant de la TVA ;
- les montants et taux de TVA légalement applicables ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération ;
- le cas échéant, applications des réfections fixées conformément aux dispositions du CCAG-PI ;
- le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées ;
- la date de facturation.
- en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique ;
- en cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes, leur montant TTC ainsi que, le cas échéant, les variations de prix établies HT et TTC ;
- le cas échéant, les indemnités, primes et retenues autres que la retenue de garantie, établies conformément aux stipulations du marché.

Les demandes de paiement devront impérativement être libellées et adressées à :

**Monsieur le Président de Bordeaux Métropole**  
**Direction générale Finances et Commande Publique**  
**Direction de l'exécution comptable et des inventaires**  
**esplanade Charles de Gaulle**  
**33076 Bordeaux cedex**

Afin de permettre leur enregistrement sans délai, avec une date certaine de réception. Le titulaire peut adresser sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception postal.

Le non respect de ces règles contractuelles pourra amener Bordeaux Métropole à retourner à leur émetteur les demandes de paiement indûment libellées.

Modalités de paiement direct des cotraitants

- En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations;
- En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire sauf stipulation contraire prévue à l'acte d'engagement.

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du C.C.A.G.-P.I.

Modalités de paiement direct des sous-traitants

- Le sous-traitant adresse sa demande de paiement libellée au nom du pouvoir adjudicateur au titulaire du marché, sous pli recommandé avec accusé de réception, ou la dépose auprès du titulaire contre récépissé.
- Le titulaire a 15 jours pour faire savoir s'il accepte ou refuse le paiement au sous traitant. Cette décision est notifiée au sous traitant et au pouvoir adjudicateur.
- Le sous-traitant adresse également sa demande de paiement au pouvoir adjudicateur accompagnée des factures et de l'accusé de réception ou du récépissé attestant que le titulaire a bien reçu la demande, ou de l'avis postal attestant que le pli a été refusé ou n'a pas été réclamé.
- Le pouvoir adjudicateur adresse sans délai au titulaire une copie des factures produites par le sous-traitant.
- Le paiement du sous-traitant s'effectue dans le respect du délai global de paiement.
- Ce délai court à compter de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'accord, total ou partiel, du titulaire sur le paiement demandé, ou de l'expiration du délai de 15 jours mentionné plus haut si, pendant ce délai, le titulaire n'a notifié aucun accord ni aucun refus, ou encore de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'avis postal mentionné au troisième paragraphe.
- Le pouvoir adjudicateur informe le titulaire des paiements qu'il effectue au sous-traitant.
- En cas de cotraitance, si le titulaire qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire du groupement, ce dernier doit également signer la demande de paiement.

Article VIII.B – Variation des prix - Prestation de maintenance

Les prix sont fixes au moins jusqu'au 31 décembre de l'année suivant la notification du marché. Ils peuvent ensuite être révisés, selon la formule décrite au présent C.C.P.

1. Il est établi que le marché n'a fait l'objet d'aucune cession ni d'aucun nantissement de créance.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

### E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### F - Signature des pouvoirs adjudicateurs

Pour le pouvoir adjudicateur cédant :

Pour le pouvoir adjudicateur cessionnaire :

A : ..... , le .....

A : ..... , le .....

Signature

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur habilité à signer par habilité à signer par délibération n° [...] en date du [...])*

*(représentant du pouvoir adjudicateur délibération n° [.....] en date du*

**Pour le titulaire**

A : ..... , le .....

Signature

### G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**D-2015/529**  
**Renouvellement du Parc de véhicules. Années 2011-2016.**  
**Marchés M110300, M110301, M110379, M110286.**  
**Avenant n° 1. Autorisation de Signature.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2011/0247 du 2 mai 2011 et D-2011/395 du 27 juin 2011, vous avez autorisé la signature des marchés à bons de commandes sans minimum ni maximum suivants :

- M110300 et M110301 avec la société PUBLIC LOCATION LONGUE DUREE (ex-DEXIA) pour la location de berlines de segment M d'une part et la location de berlines de segment M version « haut de gamme » d'autre part
- M110379 avec le Groupe PIGEON pour la fourniture des pièces détachées, accessoires et prestations de réparation pour véhicules légers de marque NISSAN
- M110286 avec le Groupe PIGEON pour la fourniture de véhicules utilitaires légers très compacts à usage urbain, ainsi que les pièces détachées, accessoires, outillages et prestations de réparation associées.

La durée de ces marchés est de 48 mois. Il vous est proposé de prolonger de 6 mois les présents marchés, délai nécessaire à la mise en place d'une nouvelle organisation et le cas échéant, à la préparation d'une nouvelle consultation dans le cadre de la mutualisation des services au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En conséquence, il est nécessaire de passer un avenant de prolongation avec le titulaire de ces marchés, la société PUBLIC LOCATION LONGUE DUREE (ex-DEXIA).

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant aux marchés n°M110300, M110301, M110379 et M110286.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, Rubrique 020 Articles : 2182 – 60632 – 61551 - 6182.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/530**  
**Transfert du marché M110343 conclu avec la Société**  
**Holisud Group Sas. Avenant. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2014/277 en date du 26 mai 2014 vous avez autorisé la signature d'un marché ayant pour objet une mission de maîtrise d'oeuvre technique échangeur de calories sur le réseau d'assainissement dans le cadre de la rénovation du museum d'histoire naturelle, avec le groupement composé des sociétés MT PARTENAIRES (mandataire) et HOLISUD GROUP.

Par ordonnance en date du 10 décembre 2013, le Tribunal de Commerce de Toulouse a autorisé la vente de certains éléments du fonds de commerce de la société HOLISUD GROUP, placée en liquidation judiciaire, au profit de la société GIRUS.

Il convient de passer un avenant pour transférer le marché 2011-M110343 à la société GIRUS. Par ailleurs, ce transfert conduit à une modification de la répartition des honoraires entre les membres du groupement. Cette modification sera prise en compte dans l'avenant à conclure.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants correspondants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/531**  
**Délégation du Conseil Municipal sur les marchés conclus.**  
**Information.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23, il appartient au Maire de rendre compte des *"décisions prises en vertu de la délégation qu'il tient du Conseil municipal et relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% "*.

Vous trouverez ci-joint dans le tableau récapitulatif les décisions prises au cours des mois de mai, juin, juillet et août 2015.

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**



**M. GAUTE. -**

Conformément aux dispositions de la loi il vous appartient de rendre compte des « décisions prises en vertu des délégations que vous détenez du Conseil Municipal, relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%. »

Voilà pour le rappel de la loi.

**M. LE MAIRE. -**

Délibération classique. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ?

C'était une information.

Marchés à procédure adaptée conclus du 1er au 31 mai 2015

No Marché	Intitulé du marché	Date de signature	Montant minimum HT en € ou Qte mini	Montant maximum HT en € ou Qte mini	Titulaire
2015-082-00	Refection partielle de la couverture - Ecole élémentaire Paul Bert	27/05/2015		29 800,00	SOC ENTR CLAUDE BERNIARD (SECB)
2015-106-00	ECOLE YSER CREATION D'UN PREAU, D'UN BLOC SANITAIRE ET D'UNE SALLE D'ACTIVITE LOT 5 : Plâtrerie	04/05/2015		18 814,35	QUENOUILLE
2015-116-00	Achat de Vins de Bordeaux rouges pour les réceptions organisées par la Mairie de Bordeaux	12/05/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	100 000,00	FRANCE BOISSONS/ LIONEL BON - L'IDEE TERROIR
2015-118-00	MAINTENANCE EVOLUTIVE DU LOGICIEL DE GESTION COMMERCIALE LIGNE 100	13/05/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	50 000,00	DEFIS
2015-140-00	JARDIN DE LA PORCELAINE - LOT 1 VRD GENIE CIVIL	19/05/2015		277 349,77	FAYAT ENT. T.P.
2015-141-00	JARDIN DE LA PORCELAINE - lot 2 AMENAGEMENTS PAYSAGERS	19/05/2015		56 773,13	BOUYRIE DE BIE PAYSAGE
2015-142-00	JARDIN DE LA PORCELAINE - LOT 3 AIRES DE JEUX	19/05/2015		27 535,96	SONESDI
2015-143-00	JARDIN DE LA PORCELAINE - LOT 4 MOBILIER SERRURERIE	19/05/2015		61 601,00	PROVILLE

2015-148-00	ACQUISITION ET MISE EN OEUVRE D'UN LOGICIEL D'OBSERVATOIRE FISCAL	15/05/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	206 999,00	FININDEV
2015-149-00	SOLUTION HEBERGEES DE GESTION ET DE SUIVI DE TELEALERTE	07/05/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	50 000,00	CII INDUSTRIELLE
2015-150-00	Création dalles béton pour pose de sanitaires type PRIMUR	11/05/2015	100 000,00	200 000,00	SOMOPA (SOC MODERNE DE PAVAGE)
2015-153-00	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REPRISE DES DESORDRES DU GROUPE SCOLAIRE CHARLES MARTIN	07/05/2015		22 750,00	ATELIER D'ARCHITECTURE ASSOCIES
2015-157-00	TNBA - RENOVATION DE LA SALLE VAUTHIER - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE SCENOGRAPHIE	19/05/2015		39 500,00	EURL PEYTAVIN YVAN
2015-158-00	CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION - SALLE VITEZ MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI - LOT 4 MENUISERIES BOIS	18/05/2015		89 606,80	ATELIER D'AGENCEMENT
2015-159-00	CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION - SALLE VITEZ MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI LOT 8 PLOMBERIE	18/05/2015		66 855,00	EPL
2015-163-00	BIBLIOTHEQUE SAINT MICHEL TRAVAUX DE CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	15/05/2015		52 506,56	SOC ENTR CLAUDE BERNIARD (SECB)
2015-170-00	MISSION D'ASSISTANCE DANS LE CADRE DE LA PREINSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME -EXPERT EN ECOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	22/05/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	35 000,00	C3E INGENIERIE

2015-203-00	ESSOUCHAGE DES ARBRES - LOT 1 ESSOUCHAGE PAR CAROTTAGE	28/05/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	32 000,00	DESSOUCH'ARBRES
2015-204-00	ESSOUCHAGE DES ARBRES - LOT 2 ESSOUCHAGE PAR GRIGNOTAGE	28/05/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	20 000,00	ELAQUITAINE

Marchés à procédure adaptée conclus du 1er au 30 juin 2015

No Marché	Intitulé du marché	Date de signature	Montant minimum HT en € ou Qte mini	Montant maximum HT en € ou Qte mini	Titulaire
2015-164-00	RETRAÇAGE DES LIGNES DE BASKETBALL CONFORMÉMENT AUX RÉGLEMENTS SPORTIFS DE LA FFBB ET MASQUAGE DES ANCIENNES LIGNES POUR 6 GYMNASES DE LA VILLE DE BORDEAUX	11/06/2015		10 495,00	SOL OUEST SPORTS
2015-169-00	FOURNITURES DE FLEURS	13/06/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	10 000,00	VP FLEURS
2015-192-00	ECOLE CAZEMAJOR - MISE EN ACCESSIBILITE LOT 1 : GROS OEUVRE-DEMOLITIONS-ETANCHEITE	04/06/2015		58 000,00	AP BATIMENT
2015-193-00	ECOLE CAZEMAJOR - MISE EN ACCESSIBILITE LOT 2 : MENUISERIES EXTERIEURES	04/06/2015		22 240,16	VILLENAVE
2015-194-00	ECOLE CAZEMAJOR - MISE EN ACCESSIBILITE LOT 3 : PLATRERIE FAIENCE	04/06/2015		11 773,20	BLR
2015-195-00	ECOLE CAZEMAJOR - MISE EN ACCESSIBILITE LOT 4 : PEINTURE	04/06/2015		7 969,00	MINOS ENTREPRISE DE PEINTURE
2015-196-00	ECOLE CAZEMAJOR - MISE EN ACCESSIBILITE LOT 5 : SERRURERIE	04/06/2015		8 922,83	SERRURERIE MENUISERIE LIVRADAISE
2015-197-00	ECOLE CAZEMAJOR - MISE EN ACCESSIBILITE LOT 6 : ELECTRICITE	04/06/2015		6 800,00	ELECTRICITE NOUVELLE DE GIRONDE

2015-198-00	ECOLE CAZEMAJOR - MISE EN ACCESSIBILITE LOT 7 : PLOMBERIE	04/06/2015		7 277,31	SERSET
2015-199-00	ECOLE CAZEMAJOR - MISE EN ACCESSIBILITE LOT 8 : ASCENSEUR	04/06/2015		20 190,00	SOCIETE SCHINDLER
2015-200-00	MULTI ACCUEIL BENAUGE - REMPLACEMENT DES CHÂSSIS VITRÉS	11/06/2015		65 289,84	MIROITERIE LAFOSSE
2015-201-00	GYMNASE MAITRE JEAN COUVERTURE - MAITRISE D'OEUVRE	10/06/2015		24 960,00	INTECH
2015-202-00	DESAMIANTAGE PARTIEL EN VUE DE LA RÉALISATION DE LA PHASE III DE LA BIBLIOTHÈQUE MERIADECK	03/06/2015		116 757,30	OTND - ONET TECHNOLOGIES NUCLEAR DECOMMISSIONING NUCLEAR DECOMMISSIONING
2015-205-00	MAINTENANCE DE TOBBOGANS AQUATIQUES	03/06/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	16 000,00	EUREKA
2015-216-00	MISSION D'ARCHITECTE CONSEIL AUPRES DE LA VILLE DE BORDEAUX	11/06/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	100 000,00	FORTIER
2015-217-00	MISE EN ACCESSIBILITE DU GRAND THEATRE - LOT N°1 MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE	11/06/2015		62 720,11	CAZENAVE
2015-218-00	MISE EN ACCESSIBILITE DU GRAND THEATRE - LOT N°2 MENUISERIE BOIS - CHARPENTE	11/06/2015		68 909,94	ATELIERS FERIGNAC
2015-219-00	MISE EN ACCESSIBILITE DU GRAND THEATRE - LOT N°4 PLATRIERIE - CARRELAGE - PEINTURE	11/06/2015		127 580,00	BLR
2015-220-00	MISE EN ACCESSIBILITE DU GRAND THEATRE - LOT N°5 ELECTRICITE	11/06/2015		16 199,64	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (COFELY)

2015-221-00	MISE EN ACCESSIBILITE DU GRAND THEATRE - LOT N°6 PLOMBERIE SANITAIRE - CVC	11/06/2015		91 366,47	SOPCZ - SOCIETE DES OUVRIERS PLOMBIERS COUVREURS ZINGUEURS
2015-224-00	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AU DEPLOIEMENT DE SERVICES MOBILES SANS CONTACT	19/06/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	100 000,00	BEIJAFLORE
2015-226-00	STADE GALIN - RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ TRIBUNE NORD	29/06/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	206 000,00	ETANDEX
2015-231-00	CONSTRUCTION DE LA CRÈCHE BENAUGE-VINCENT - ETUDE DE FAISABILITÉ SUITE À 2014-AC01-01	25/06/2015		23 800,00	MAITRE/AQUITAINE ECO CONSTRUCTION INGENIERIE/CITAE


Marchés à procédure adaptée conclus du 1er au 31 juillet 2015

No Marché	Intitulé du marché	Date de signature	Montant minimum HT en € ou Qte mini	Montant maximum HT en € ou Qte mini	Titulaire
2015-225-00	EVOLUTION ET MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORE	01/07/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	50 000,00	GEODE
2015-233-00	NETTOYAGE DES SITES PATRIMONIAUX	09/07/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	5 000,00	ADER PROPLETE
2015-234-00	DÉPLACEMENT DE VÉHICULES EFFECTUÉ EN URGENCE	17/07/2015	2 000,00	10 000,00	GARAGE FOURRIERE MARSEILLE (GFM)
2015-235-00	ACQUISITION, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN COFFRE FORT ELECTRONIQUE A VOCATION PROBATOIRE	08/07/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	60 000,00	SECURITY.COM
2015-236-00	SALLE JEAN DAUGUET - REMPLACEMENT DU PARQUET	08/07/2015		86 835,00	ART-DAN
2015-251-00	RESTAURANT BATIMENT LES TILLEULS DE LA DUNE - MISE EN CONFORMITE DU RESTAURANT	08/07/2015		6 500,00	ESPELIA
2015-252-00	CONSTRUCTION GYMNASSE BERGES DU LAC-GINKO MISSION ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION	17/07/2015		18 180,00	JEMO



2015-266-00	ACQUISITION DE MOBILIERS INCLUANT L'ASSISTANCE PARTIELLE A L'IMPLANTATION, LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE CAPUCINS SAINT-MICHEL - LOT N°1 ACQUISITION DE MOBILIER DE TYPE RAYONNAGE DE BIBLIOTHÈQUE ET ACCESSOIRES ASSOCIÉS	30/07/2015		64 794,75	DPC (DENIS PAPIN COLLECTIVITES)
-------------	--	------------	--	-----------	---------------------------------

#### Marchés subséquents

2015-239-00	APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DU CCAS ET DE L'OPÉRA - MARCHÉ SUBSÉQUENT 2015-AC01-00	01/07/2015		2 553 083,86	GAZ DE BORDEAUX
2015-260-00	TRAVAUX ÉLECTRIQUE GS CARLES VERNET, LE CMS NUITS ET L'ÉLÉMENTAIRE BEL AIR - MARCHÉ SUBSÉQUENT 2014-AC07-00	17/07/2015		74 915,75	BITARD (FACCER)
2015-261-00	MISSION D'AMO POUR RÉALISATION PIÈCES TECHNIQUE POUR REMPLACEMENT SSI MUSÉES ARTS DÉCO ET BEAUX ARTS - MARCHÉ SUBSÉQUENT 2014-AC07-00	17/07/2015		76 459,30	SPIE SUD OUEST
2015-262-00	TRAVAUX ÉLECTRIQUES POUR LE GS CHARLES MARTIN ET MATERNELLE JOSEPHINE - MARCHÉ SUBSÉQUENT 2014-AC07-00	17/07/2015		50 030,20	SPIE SUD OUEST
2015-263-00	TRAVAUX ÉLECTRIQUES POUR LE SITE DE SCHINAZI, LA MATERNELLE LOUCHEUR ET ÉLÉMENTAIRE BECHADE - MARCHÉ SUBSÉQUENT 2014-AC07-00	17/07/2015		50 416,68	BITARD (FACCER)
2015-264-00	TRAVAUX ÉLECTRIQUES POUR LES CRÉCHES MAGENDIE, ORNANO ET SAINT-AUGUSTIN - MARCHÉ SUBSÉQUENT 2014-AC07-00	17/07/2015		53 031,31	BITARD (FACCER)
2015-268-00	MISSION D'AMO POUR RÉALISATION PIÈCES TECHNIQUE POUR REMPLACEMENT SSI MUSÉES ARTS DÉCO ET BEAUX ARTS - MARCHÉ SUBSÉQUENT 2014-AC05-00	31/07/2015		23 740,00	C TECH

Marchés à procédure adaptée conclus du 1er au 31 août 2015

No Marché	Intitulé du marché	Date de signature	Montant minimum HT en € ou Qte mini	Montant maximum HT en € ou Qte mini	Titulaire
2015-246-00	ARTICLES D'EMBALLAGES POUR TOUS LES SERVICES DE LA VILLE	24/08/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	35 000,00	RAJA
2015-256-00	MAITRISE D'OEUVRE POUR UNE OPERATION DE DESAMIANTAGE ET D'ISOLATION DE LA COUVERTURE DU POLE TECHNIQUE MUNICIPAL ZONE BUREAU DU BATIMENT R+1	25/08/2015		16 560,00	DOMENGER
2015-267-00	ACQUISITION DE MOBILIERS INCLUANT L'ASSISTANCE PARTIELLE A L'IMPLANTATION, LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE CAPUCINS SAINT MICHEL - LOT N°2 ACQUISITION DE MOBILIER DIVERS HORS RAYONNAGE DE BIBLIOTHÈQUE	11/08/2015		45 174,75	AREB ARCADIE ESPACE BIBLIOTHEQUE
2015-269-00	ACCORDS ET MAINTENANCE DES PIANOS DU CONSERVATOIRE - LOT N°1 ACCORDS ET PETITS ENTRETIENS	28/08/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	20 000,00	POUEDRAS PIANOS
2015-270-00	ACCORDS ET MAINTENANCE DES PIANOS DU CONSERVATOIRE - LOT N°2 RÉPARATION ET RÉVISION DES PIANOS	28/08/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	25 000,00	POUEDRAS PIANOS
2015-271-00	ACHAT DE JOURNAUX ET MAGAZINES DES LEUR PARUTION	12/08/2015	10 000,00	30 000,00	SAUPATEMET
2015-274-00	AGORA 2017 VALORISATION DU PROJET URBAIN MISSION RELATIVE AUX RELATIONS PUBLIQUES - LOT N°1 RELATION PRESSE	12/08/2015		36 030,00	CANAL COM
2015-275-00	AGORA 2017 VALORISATION DU PROJET URBAIN MISSION RELATIVE AUX RELATIONS PUBLIQUES - LOT N°2 COMMUNITY MANAGEMENT	12/08/2015		29 400,00	CANAL COM

**Marchés subséquents**

Numéro complet marché	Objet marché	Date de signature	Montant minimum HT en € ou Qte mini	Montant maximum HT en € ou Qte mini	Nom contractant marché
2015-272-00	REAMENAGEMENT DU MUSEE D'AQUITAINE - MARCHÉ SUBSÉQUENT 2014-AC01-01	31/08/2015		14560,00	MAITRE